

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX
Membres excusés : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Détection "incendie" - Rénovation des installations d'alarme "incendie" du Centre Communal d'Action Sociale et du musée archéologique - Mise en appel d'offres**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Certains établissements de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale sont équipés d'installations d'alarme "incendie". Dans le cadre du contrat de maintenance "détection incendie", des contrôles préventifs sont effectués. Or, il apparaît qu'un grand nombre de centrales d'alarme sont obsolètes et que certaines pièces détachées, nécessaires au bon fonctionnement des appareils, n'existent plus.

C'est pourquoi, il est proposé de procéder à la rénovation des installations d'alarme "incendie" du Centre Communal d'Action Sociale, situé 62, rue des Godrans et du musée archéologique, rue Docteur Maret.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 150 000 € TTC.

Pour leur réalisation, il est proposé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres.

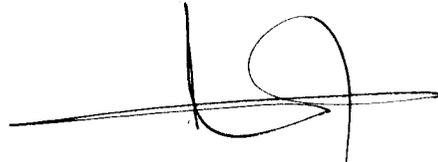
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer la procédure de rénovation des installations d'alarme "incendie" du Centre Communal d'Action Sociale et du musée archéologique, par voie d'appel d'offres ;
- 2) m'autoriser à signer le marché et tout acte à intervenir pour son exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres, ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;
- 4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial du marché jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

- 5) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2007.
- 6) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des travaux du musée archéologique au taux maximum.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31/01/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007

